

Analyse



Réseau Financement
Alternatif
Ensemble, changeons la finance


FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

À côté de la finance bancaire et des grandes institutions financières - dont l'efficacité et les risques systémiques qu'elles présentent sont parfois remis en cause - coexiste aussi une finance de proximité, de plus petite taille et organisée en « groupes d'épargne collective¹ ». Comment les associations de ce secteur régissent-elles leurs activités et se prémunissent-elles contre le risque de défaut de paiement et contre le risque de perte de pouvoir d'achat lié à l'inflation ?

1 Introduction

À côté du système bancaire traditionnel, très formalisé, se sont notamment développés des groupes d'épargne collective, organisés en réseaux d'individus d'une même région ou communauté. Les services qu'ils offrent, bien que très diversifiés et adaptés aux besoins locaux, ne sont généralement pas aussi nombreux que les services rendus par une banque traditionnelle.

Afin de préciser les contours de la finance bancaire et de la finance de proximité, nous allons définir le champ d'action des groupes d'épargne collective comme « toute transaction financière effectuée en dehors du système bancaire traditionnel, par des intermédiaires financiers non agréés et en marge des règles établies par les autorités de régulation, dans le but de mettre en commun l'épargne des membres en vue de s'accorder mutuellement du crédit ». Nous allons, dans cette analyse, expliquer quelles logiques poussent les individus à organiser eux-mêmes des associations rotatives d'épargne et de crédit, plus communément appelé « tontines », ainsi qu'à créer des communautés autofinancées (CAF). Après avoir présenté les tenants et aboutissants de la finance de proximité, nous entrerons dans les détails pratiques et organisationnels qui régentent ces réseaux, et en particulier l'usage des taux d'intérêt et la gestion du risque, entendus dans une acception large. Les groupes d'épargne collective, prenant des formes très diverses à travers le globe, nous imposent une approche suffisamment large afin de comprendre la dynamique dans son ensemble et ne pas réduire l'analyse à quelques cas particuliers. En effet, même si les motivations de base sont fondées sur les mêmes principes, la mise en place d'une tontine ou d'une CAF peut prendre des formes très variées.

2 Raisons avancées pour la mise en commun de l'épargne et du crédit

La finance de proximité est omniprésente dans les régions plus pauvres, quand bien même la finance bancaire y serait bien développée. Il y a des raisons de penser que,

¹ Cette finance de proximité est parfois qualifiée de « *too small to survive* » (trop petite pour survivre). Notion qui est à mettre en opposition avec le concept de « *too big to fail* » (trop grande pour échouer), souvent utilisé lors de la crise financière de 2008 afin de décrire des institutions financières qui, en cas de faillite, représenteraient un risque systémique pour le reste du marché.

même si le secteur bancaire se développe fortement, cette alternative n'est pas vouée à disparaître, car le secteur bancaire n'est pas aussi adapté aux mutations de l'environnement économique et social que peut l'être la finance de proximité. De plus, même dans les pays plus riches, où le milieu bancaire est largement dominant, nous observons un retour de la finance de proximité², et ce, indifféremment de la classe sociale des participants³.

Les raisons d'implantation varient en fonction du pays dans lequel ces phénomènes sont observés et sont influencées, entre autres, par les mœurs et la culture du pays en question, le niveau d'inclusion financière des individus et l'accès ou non au milieu bancaire.

Nous pouvons globalement lister les principales raisons de succès suivantes :

La flexibilité

On note l'absence de conditions préétablies et d'un cadre fixe. Par exemple, les associations ne sont pas assujetties aux réglementations sur les taux d'intérêt ou aux ratios de liquidité à respecter lors de l'octroi de crédit. Chacun peut créer un réseau informel et les membres du réseau se fixent eux-mêmes les règles. L'absence de frais de gestion est une autre caractéristique importante. Celle-ci est souvent réduite à un simple carnet ou livret de transactions et, bien souvent, il n'y a pas besoin de louer un local, les participants se réunissent les uns chez les autres. L'absence de contrôle externe par le biais d'une autorité bancaire et financière est aussi un facteur clé de succès. Mais, comme les individus ne se connaissent pas toujours, ils exercent en revanche un contrôle interne les uns sur les autres. Bien que les services offerts par la finance de proximité ne soient pas aussi nombreux que ceux qui sont disponibles sur le marché bancaire, les services rendus sont souvent très spécifiques et adaptés aux besoins des individus, c'est-à-dire des prêts de petits montants et/ou de courte durée.

Les groupes d'épargne collective ont une capacité d'adaptation bien plus importante que le secteur bancaire. Cela se traduit notamment par une grande flexibilité et une forte souplesse dans l'accord des prêts. En effet, lorsqu'un participant rencontre un problème (économique, social...), il peut faire appel aux membres du groupe pour lui venir en aide. Alors qu'en finance traditionnelle, lorsqu'un individu se retrouve dans

2 Le RFA accompagne et assiste d'ailleurs une série de groupes d'épargne de proximité et de groupes de micro-épargne, composés de personnes exclues du milieu bancaire ou préférant une démarche indépendante de mise en commun de l'épargne. La même tendance est observée en Espagne et dans d'autres pays de l'OCDE. Dans ces pays, toutefois, la part relative de la finance de proximité n'est toutefois pas (encore) statistiquement significative.

3 David Schurjin des associations communautés autofinancée (ACAF) en Espagne, nous informe, lors d'une rencontre en Belgique, que la finance de proximité se retrouve dans toutes les classes sociales, mais que les montants sont toutefois impactés par la capacité des membres à épargner.

une situation financière difficile, il semble vraisemblable que l'octroi de crédit ne sera certainement pas facilité par cette situation nouvelle.

L'engagement à épargner et l'accès au crédit

Pour certaines personnes, le cadre d'un groupe d'épargne collective aide à épargner de manière plus ou moins forcée, tout en ne permettant pas d'accéder à l'épargne déjà constituée. Ainsi, les individus s'engagent à mettre de l'argent de côté sans y toucher, chose qu'il leur est (parfois) impossible à faire dans le milieu bancaire. Cela peut s'expliquer notamment par des difficultés d'accès au marché bancaire, par une trop forte tentation de récupérer son argent immédiatement en cas de coup dur ou encore parce que les sommes qu'on désire emprunter sont trop faibles pour intéresser une banque. Les individus recherchent, donc, à travers ces réseaux, un cadre contraignant leur permettant de constituer une épargne adaptée à leurs moyens, et d'accéder à des crédits conformes à leurs besoins.

Le contrat social

Dans un système de rotation d'épargne et de crédit, comme nous le verrons plus tard, les prêteurs doivent se forcer à épargner à chaque période et s'assurer que tous les membres bénéficiaires sont solvables. Il y a un aspect de réciprocité dans le système, car chaque personne est tantôt dans la situation du prêteur tantôt dans celle de l'emprunteur, d'où l'importance de maintenir de bonnes relations humaines. Dans d'autres systèmes, lorsque des crédits sont accordés aux membres, les emprunteurs doivent gagner la confiance du reste du groupe afin de pouvoir bénéficier de prêts plus importants ; les organisateurs se réservent parfois un droit de regard sur l'utilisation du crédit accordé. La discipline des prêteurs et des emprunteurs est la clef du système.

Finalement, les membres d'un groupe d'épargne collective se sentent bien, car il y a un respect mutuel entre les petits et les grands épargnants, chacun visant à maintenir un bon contact avec les autres membres.

Comme nous avons pu le voir, la finance de proximité est attractive pour certaines personnes en raison de sa flexibilité, qui permet d'adapter les services rapidement et au cas par cas, en maintenant une gestion simple et de faible coût, soumise à un contrôle interne contraignant les participants à respecter des règles prédéfinies. Ces personnes semblent *a priori* motivées par la création de services financiers qui répondent à leurs attentes premières (épargne et crédit), et ne rechercheraient pas uniquement à retirer un avantage financier de leur épargne (revenu de l'épargne, faible coût des crédits).

Penchons-nous maintenant sur le fonctionnement pratique de deux grandes branches de la famille de la finance de proximité : les tontines, d'une part, et les CAF, d'autre part, afin de comprendre comment ces groupes d'épargne collective s'organisent et

gèrent les risques de défaut de paiement et les risques liés à l'érosion de la valeur de l'argent.

3 Les réseaux de finance de proximité - Le cas des tontines

Définition :

Une tontine se définit comme une « *association regroupant des membres d'un clan, d'une famille, des voisins ou des particuliers, qui décident de mettre en commun des biens ou des services au bénéfice de tout un chacun, et cela à tour de rôle*⁴ ». Il existe de nombreuses formes d'associations ayant des finalités très diverses⁵. Dans cette analyse, nous nous concentrerons sur les tontines présentant un caractère financier, où les participants mettent en commun des biens de type monétaire, principalement sous forme fiduciaire.

Le point commun des tontines financières est de mobiliser l'épargne. C'est dans leur **finalité** et leur **fonctionnement** que les tontines vont se différencier.

Les finalités des tontines

Les finalités des tontines peuvent être multiples et s'articulent entre « entraide et finance ». On trouvera des tontines dont le caractère économique est clairement mis en avant : développer des projets, voire des investissements à court terme. D'autres s'articuleront plutôt autour de l'aspect purement financier : récolter l'épargne et donc forcer les participants à se discipliner pour épargner chaque mois. Enfin, certaines tontines visent à résoudre des problèmes sociaux : construire une caisse sociale en cas d'imprévu.

Les modalités de base et les variantes

Dans sa forme la plus élémentaire, on trouve la **tontine mutuelle**, qui s'organise autour de la mise en commun de l'épargne et du crédit entre des participants. Tous les participants versent à chaque période une somme d'argent identique qui constitue une cagnotte, qui leur sera versée tour à tour jusqu'à ce que chacun ait pu en bénéficier. L'ordre des levées est généralement tiré au sort, mais peut faire l'objet d'une exception si un participant en fait la demande spécifique. Lorsque chacun a bénéficié de la cagnotte, la tontine prend fin et les participants ont le choix de réitérer ou non l'expérience.

4 Bouman F.J.A., (1977), "Indigeneous Saving and Credit Association in the Thirld World: A message" *Savings and Developments*, vol.4, n°1, pp: 181-220.

5 Il existe notamment des tontines de travail. Dans ce genre d'association, les participants mettent en commun du temps pour réaliser des projets à tour de rôle. Cette organisation est très répandue en agriculture, lorsque des paysans s'entraident lors des récoltes, mais aussi dans d'autres secteurs comme la construction.

La tontine peut venir du besoin d'un individu de trouver des financements. Ce dernier fait appel à l'épargne de son entourage et la tontine sera constituée par ses proches. Il sera généralement le premier à recevoir la cagnotte. L'ordre des bénéficiaires n'est pas toujours issu du hasard, mais peut aussi faire l'objet d'enchères entre les membres. La personne qui désire être le bénéficiaire paie un intérêt pour emprunter l'argent avant les autres, et ce, ainsi de suite jusqu'à la fin de la période. Cette variante est appelée **tontine financière**.

L'argent supplémentaire issu du produit des enchères sera ensuite utilisé de manière différente en fonction de la finalité de la tontine. Tantôt l'argent sera directement redistribué aux participants, tantôt il servira de fonds social ou de fonds de garantie en cas de problèmes tels qu'un défaut de paiement ou une perte de la valeur de l'argent liée à l'inflation.

De cette manière, certaines tontines arrivent à inclure le mécanisme de l'intérêt (entendu dans le sens d'une rémunération de l'épargne déposée) dans le processus. Plus les participants sont capables d'attendre mieux ils seront récompensés en fin de période. Les enchères n'ont pas pour but de matérialiser l'intérêt (par souci de simplification, le montant de l'enchère n'est pas calculé de manière à permettre une rémunération de l'épargne d'un certain pourcentage annuel – ainsi que cela se pratique en banque), comme nous le verrons dans les exemples qui suivent, mais bien de compenser la perte de valeur de l'argent et, le cas échéant, de rémunérer l'épargne de ceux qui auront pu attendre.

La gestion du risque

Les risques auxquels font face ces groupes d'individus sont de deux natures.

Premièrement, il y a un **risque lié au défaut de paiement**. Les participants doivent s'accorder une confiance mutuelle afin de mettre leur épargne en commun. Plusieurs problèmes peuvent survenir dès la constitution du groupe. Ainsi, les critères d'adhésion sont parfois très précis afin de limiter le risque qu'un individu ne paye pas ses mensualités. D'autres raisons, telles que les maladies, décès, changements de domicile sont des événements à prévoir dans la constitution de la charte à l'adhésion du système. Le groupe va se constituer des balises qui dictent les droits et les devoirs de chaque participant. Afin de répondre à ces problèmes organisationnels, plusieurs options s'offrent aux tontines :

- 1 Les critères d'adhésion peuvent être contraignants. Le nouveau venu doit être connu du reste du groupe ou avoir été parrainé par un autre participant.
- 2 La durée du cycle est aussi un facteur important. Raccourcir le cycle afin d'éviter les problèmes mentionnés ci-dessus : décès, maladie, déménagement...
- 3 Des réunions sont organisées à chaque levée afin de rassembler les participants. La présence y est obligatoire, car perçue comme un devoir moral.
- 4 Certaines tontines organisent même des caisses de protection afin de faire face aux imprévus.

Au-delà de ce risque de défaut, il y a un autre risque lié à la **perte de la valeur de l'argent due à l'inflation**. Dans la version basique de la tontine, puisque chaque participant reçoit la même somme, cette perte de valeur de l'argent ne peut être compensée. Les individus qui recevront l'argent en fin de période seront donc directement affectés par l'érosion monétaire. Dans une tontine financière, ce risque peut être compensé grâce au mécanisme des enchères que les participants sont prêts à payer pour bénéficier de la cagnotte avant les autres. Afin que les personnes en bout de chaîne ne soient pas perdantes, cet « intérêt perçu » devrait idéalement couvrir le risque de perte de pouvoir d'achat, lié à la perte de valeur des actifs.

Prenons des exemples pratiques afin d'illustrer la logique qui se cache derrière l'organisation des tontines.

Dans une tontine mutuelle, chaque participant verse à chaque période la même somme d'argent pour la cagnotte. Comme chacun bénéficiera de la cagnotte à tour de rôle, chaque participant est supposé recevoir la même somme. Dans la pratique, en tenant compte des taux d'intérêt sur le marché extérieur à la tontine (taux d'intérêt versé sur les sommes déposées sur un compte d'épargne) et de l'inflation (on prend ici l'hypothèse qu'une inflation s'observe pendant la période), on remarque que le premier bénéficiaire est dans une situation où il emprunte gratuitement en début de période et paye ses mensualités fixes. Il a donc un net avantage par rapport au dernier participant qui ne bénéficiera pas du produit (intérêt) de son épargne étalée sur la période totale et, dans le cas d'une forte inflation, recevra un montant égal aux autres participants, mais représentant un pouvoir d'achat inférieur à celui de la somme de ces cotisations.

Prenons un exemple chiffré à titre d'illustration, afin de comprendre le raisonnement*

Imaginons que 12 personnes décident de mettre en commun leur épargne chaque mois. Elles décident d'épargner un montant de 10 € tous les mois, pendant une année entière. À chaque période, l'une d'elles empoche la cagnotte ($12 \times 10 \text{ €} - 10 \text{ €} = 110 \text{ €}$). Afin de bien comprendre la mécanique tontinière, il convient de calculer le montant de la cagnotte que chaque participant recevra et de l'actualiser pour prendre en compte l'inflation. En appliquant un taux d'inflation annuel forfaitaire de 3 % (qui n'est pas loin de celui que nous connaissons actuellement en Europe), nous sommes en mesure de mesurer la perte de pouvoir d'achat assumée par les participants en bout de chaîne.

* Cet exemple est purement fictif et illustratif, il montre une tendance. La réalité étant plus complexe.

	Participants											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Valeur actualisée de l'inflation	110,00	109,73	109,46	109,19	108,92	108,65	108,38	108,11	107,85	107,58	107,32	107,05

Il est donc légitime de penser que les tontines mutuelles ne relèvent pas d'une motivation économique guidée par l'attrait d'une rémunération. En effet, les participants sont motivés par des raisons distinctes de la préférence pour la consommation immédiate. Le fait de se forcer moralement à épargner afin de se prémunir contre d'éventuels coups durs peut expliquer que les participants ne cherchent pas, dans les tontines mutuelles, à optimiser l'offre et la demande de crédit, mais plutôt à s'accorder autour des besoins de chacun tout au long de la période.

Il n'est toutefois pas interdit de penser que, si des opportunités adaptées d'épargne et de crédit étaient disponibles et permettaient à ces personnes d'obtenir en plus une rémunération de leur épargne, une part d'entre eux s'y intéresserait.

Dans une tontine financière, où l'ordre des levées est décidé par enchère, la gestion du risque de marché, lié à la perte de valeur de l'argent, est nettement plus compliquée. En effet, il revient à trouver le taux d'intérêt qui égaliserait les valeurs actualisées des levées effectuées par les participants, déduit de leurs enchères respectives. Cette manière de procéder semble logique étant donné qu'il est nécessaire de garantir aux participants qu'ils ne perdront pas d'argent dans le processus et que la distribution des enchères entre les participants compensera au moins l'inflation.

À nouveau, afin d'illustrer nos propos, prenons un exemple chiffré. *

Un groupe de 12 personnes se réunit pour mettre en commun l'épargne de chacun pendant un an. Chaque participant verse la somme de 10 € tous les mois et, chaque mois, une personne repart avec la cagnotte. Ici, la différence majeure est l'ordre des levées. La distribution ne se fait pas par hasard et l'ordre des levées est décidé en fonction des besoins de chacun et se matérialise par des enchères. Celles-ci vont donc permettre aux participants étant dans le besoin de bénéficier de la cagnotte avant les autres, moyennant une somme à payer qui sera ensuite redistribuée entre tous les participants.

Dans notre exemple, considérons une enchère forfaitaire démarrant à 11 € et inférieure, chaque mois, de 1 €. La valeur nominale des sommes reçues par chaque participant est calculée comme suit : $(120 - 10 - (12 - t))$ où t est la période à laquelle la levée est faite.

Nous obtenons les résultats suivants :

	Participants											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Valeur nominale	99,0000	100,0000	101,0000	102,0000	103,0000	104,0000	105,0000	106,0000	107,0000	108,0000	109,0000	110,0000
Valeur actualisée de l'inflation	99,00	99,75	100,50	101,25	101,99	102,73	103,46	104,19	104,91	105,63	106,35	107,06
Valeur actualisée de l'inflation + part des enchères	104,50	105,25	106,00	106,75	107,49	108,23	108,96	109,69	110,41	111,13	111,85	112,56

* Cet exemple est purement fictif et illustratif. Son unique but est de montrer une tendance afin de comprendre comment les enchères peuvent compenser l'inflation et rémunérer les personnes capables d'attendre.

Ici, le calcul se complique, car les taux d'intérêt vont être directement impactés par les enchères des participants. Plus les participants sont en mesure d'attendre avant de

recevoir la cagnotte, plus leurs cotisations mensuelles seront faibles, et plus ils seront bénéficiaires en fin de période. L'inverse s'applique pour les personnes qui sont dans le besoin.

Après ces explications, on se rend compte qu'en l'absence de taux d'intérêt, certains participants seraient plus avantagés que d'autres. De plus, même dans une tontine financière, qui inclut le mécanisme des enchères, certaines personnes se retrouvent dans une **position nette débitrice alors que d'autres seraient créditrices nettes du système**⁶.

Cette démarche confirme que les raisons qui poussent les participants à rejoindre une tontine ne sont pas uniquement financières et monétaires... Les raisons évoquées plus haut, qui définissent le besoin de se joindre à un groupe d'épargne collective, s'appliquent au cas des tontines. En effet, certains participants sont même prêts à payer pour la contrainte d'épargne que la tontine implique.

Il est tout de même intéressant de noter que ce manque de rationalité économique n'est pas l'apanage des membres de groupe de proximité. En mars 2012, la Banque nationale belge (BNB) relevait que l'épargne des Belges, placée sur des comptes d'épargne, s'élevait à plus ou moins 225 milliards d'euros. Sachant qu'actuellement les intérêts gagnés sur les comptes d'épargne de base ne compensent pas même le niveau de l'inflation, on est en droit de se demander ce qui pousse tous ces épargnants avisés, informés et rationnels à agir de la sorte⁷. En effet, l'inflation moyenne en 2011 et 2012 était respectivement de 3,53 % et 3,33 %⁸, alors que le plus haut taux d'intérêt perçu sur un compte d'épargne est de 3 %, taux de base et prime de fidélité inclus⁹.

6 La position nette créditrice ou débitrice d'un participant à un système de compensation correspond à la valeur totale de tous les transferts que ce participant a reçus jusqu'à une certaine date, diminuée de la valeur de tous les transferts qu'il a effectués. Si cette valeur est positive, la position nette de ce participant est créditrice. Si elle est négative, sa position nette est débitrice.

Disponible sur <http://www.gsit.fr/glossaire/fr/Position_nette_creditrice_debitrice.htm>, consulté le 16/05/2012

7 Voir « L'épargne des Belges flambe... malgré les taux », disponible sur <<http://trends.levif.be/economie/actualite/banque-et-finance/l-epargne-des-belges-flambe-malgre-les-taux/article-4000092538500.htm>>, consulté le 13/06/2012

8 Voir le site de la Direction générale Statistique et Information économique – section Économie, Prix à la consommation (IPC), inflation. Disponible sur <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/economie/prix_consommation/inflation/>, consulté le 13/06/2012.

9 Information trouvée sur <http://www.guide-epargne.be/epargner/tarifs-epargne.html?order_by=totalrente&order_dir=desc>, consulté le 13/06/2012. Ce site compare les différents comptes d'épargne belges.

4 Les réseaux de finance de proximité - Le cas des communautés autofinancées

Les communautés autofinancées (CAF) ont une forme légèrement plus aboutie que les tontines. Dans ce cas de figure, un groupe de citoyens qui, *a priori*, se connaissent un peu à l'avance décident de mettre en commun une partie de leur épargne pour se financer entre eux. Ici, nous sortons complètement de la formule « rotativité de l'épargne en fonction des besoins de chacun ». Chaque épargnant décide de déposer la somme qu'il désire dans la cagnotte, ce qui augmente sans cesse son volume. Lorsqu'un participant désire emprunter au reste du groupe, il en fait la demande explicite, qui sera traitée par le reste des déposants.

La communauté autofinancée est organisée autour d'un nombre non défini de personnes. Dès que deux personnes décident de coopérer pour mettre en commun une épargne, la CAF est créée. Le montant que les déposants peuvent épargner n'est pas fixé à l'avance et chacun est donc plus ou moins libre d'épargner ce qu'il désire.

La gestion du risque

Les risques de défaut de paiement sont semblables à ceux cités dans la section précédente, nous ne reviendrons pas sur ce point.

Pour répondre à certaines questions organisationnelles, la CAF définit son propre mode de conduite. En effet, afin de ne pas déséquilibrer totalement le système, chaque CAF va se fixer elle-même ses propres règles. Ces règles abordent des points très divers, qui sont à la base de l'organisation de la communauté.

Pour ce qui suit, nous allons nous inspirer des critères et règles de fonctionnement décrits dans la méthodologie de base proposée par les Associations des communautés autofinancées (ACAF) en Espagne¹⁰.

Par exemple, lorsqu'une personne demande un crédit au reste du groupe, il peut lui être demandé de trouver deux garants qui seront responsables pour lui en cas de non-remboursement. Ceci afin de maintenir une certaine confiance (ou simplement de réduire le risque) entre des membres qui, parfois, se connaissent peu.

¹⁰ Ceci ne constitue qu'un descriptif d'une méthodologie, chaque CAF est libre de fixer ses propres règles de fonctionnement et les décisions prises ne dépendent que du groupe.

Afin de garantir une certaine solvabilité du système, le montant que chaque personne pourra épargner sera défini par le groupe en **proportion du plus petit déposant** et le crédit réalisable par un participant ne dépassera pas X fois la somme qu'il a épargnée. Grâce à ce ratio fixé de manière interne à la CAF, celle-ci s'assure un fonctionnement stable. En effet, la limitation des disparités entre les épargnants permet de diminuer le risque crédit¹¹ et le risque de défaut d'un participant.

Les prêts accordés sont généralement à rembourser dans un délai de 6 mois. Chaque retard de paiement peut entraîner une amende équivalente au double de l'intérêt qui doit normalement être payé.

Afin de pallier le problème analysé dans la partie précédente – c'est-à-dire le fait que certaines personnes soient débitrices quand d'autres sont créditrices – les CAF intègrent le mécanisme des taux d'intérêt dans les remboursements. Ces taux d'intérêt, relativement élevés et, en général, de l'ordre de 1 % par mois, servent principalement à couvrir les risques liés au prêt et à couvrir une possible inflation ou perte de valeur de l'argent. Il est toutefois important de noter que, étant donné que le capital de la CAF ne provient que d'apports internes, les bénéfices retirés des taux d'intérêt sont redistribués directement aux épargnants en fonction de leur épargne respective. Les membres de la CAF vont décider eux-mêmes de l'affectation des intérêts perçus. Ils pourront choisir de tout redistribuer aux participants, de garder une partie en réserve afin de constituer un fonds de secours ou de garantie. Les fonds de secours et de garantie peuvent aussi être constitués par un autre apport, étant dédié à couvrir les possibles défauts de remboursement. Ces fonds permettent à chacun de trouver les avantages de l'épargne et de couvrir le risque de marché avec des taux d'intérêt très élevés.

Comme on peut le voir, la CAF se met des bornes et des barrières très strictes afin de garantir un niveau de sécurité élevé, nécessaire à la confiance entre les participants. Les mécanismes de garants et de taux d'intérêt servant à couvrir tant l'inflation que le risque de défaut lié au non-remboursement du prêt, sont des moyens supplémentaires efficaces pour assurer une bonne tenue des CAF. Elles constituent un moyen de se passer du milieu bancaire, dont certaines personnes sont exclues, elles permettent une

11 Le risque crédit représente la possibilité qu'un emprunteur ne rembourse pas à l'échéance qui avait été préalablement décidée.

épargne plus ou moins forcée et rémunérée et accordent des crédits de manière autonome et très flexible.

Bien entendu, la gestion du risque dans une CAF n'a rien de très formel. En demandant 12 % d'intérêts annuels, la CAF s'assure contre un risque de marché très important, peut-être même trop, ce qui lui permet, en retour, de rémunérer l'épargne de certains avec l'argent excédentaire.

5 Conclusion

Les groupes d'épargne collective, sous les deux formes envisagées, possèdent bien des avantages que la finance bancaire ne pourra probablement jamais offrir. En effet, la proximité entre emprunteurs et prêteurs, la flexibilité et la rapidité de l'accord des prêts sont en soi des avantages propres à ce mode de fonctionnement¹².

Ainsi conçue, la finance de proximité se dote de règles afin de se prémunir des risques. Chaque tontine, chaque CAF va se fixer ses propres règles de conduite afin de maintenir, premièrement, la confiance entre les membres, mais aussi afin de se prémunir contre les risques liés aux opérations de prêt et d'emprunt.

Nous avons vu que la rationalité qui anime les usagers des tontines est fortement éloignée de la seule rationalité financière à laquelle nous sommes habitués¹³. En effet, si nous voulons comprendre les mécanismes tontiniers, nous sommes obligés de prendre en considération d'autres facteurs qui ne sont pas toujours économiques. Dans une version améliorée, la CAF est beaucoup plus flexible que la tontine en termes de gestion, de montant des prêts et crédits et de durée de remboursement... Les CAF offrent une organisation **indépendante**, car elles ne sont pas assujetties aux règlements sur les taux d'intérêt ni aux ratios de liquidité. Il faut tout de même noter que, dans certaines CAF, les épargnants se réservent le droit de regard sur le crédit accordé, limitant de cette manière une possible créance douteuse.

La finance de proximité, présente dans de nombreux pays, fournit des services que les banques traditionnelles n'offrent pas ou refusent à certaines personnes pour toute une série de raisons (trop petit montant, manque de garantie...). Ces organisations visent à **compléter** le secteur bancaire en apportant des solutions au niveau plus local. Elles constituent parfois le seul moyen d'épargne pour certaines personnes.

12 Le crédit facile et rapide existe aussi en finance bancaire. Il faut noter qu'il est parfois plus facile d'entrer dans un supermarché et d'en ressortir avec une carte de crédit que d'entrer dans un réseau de finance informel pour bénéficier d'un crédit.

13 Malgré le fait que, comme nous l'avons fait remarquer, la présence de 225 milliards d'euros sur des comptes d'épargne belges qui ne compensent pas même l'inflation, ne soit pas plus économiquement rationnel.

Il est donc particulièrement intéressant de prendre le temps d'analyser la finance de proximité afin d'en comprendre les enjeux, dont la protection des épargnants et de l'épargne constituent la pierre angulaire. Il ne s'agit pas ici de légiférer ou normaliser la finance de proximité afin qu'elle se transforme petit à petit en milieu bancaire traditionnel, mais bien de comprendre les moyens d'assurer son développement au niveau local, afin de garantir les droits et devoirs des épargnants. Une formalisation de ce secteur ne résoudrait probablement pas les problèmes organisationnels et n'apporterait pas les solutions adéquates à la gestion du risque, car elles resteraient inadaptées à la rationalité extrafinancière qui les anime.

Il serait intéressant, dans une étape ultérieure, de spécifier quelques avantages des groupes d'épargne collective, tels que leur utilité microéconomique, par exemple en termes de lutte contre l'exclusion financière, et leur utilité macroéconomique, par exemple la captation de l'épargne et l'augmentation de la vitesse de circulation de la monnaie fiduciaire.

*Antoine Fain
Juin 2012*

*Retrouvez toutes
nos analyses sur
www.financite.be*